Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026435-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-35

Délibération : RENOUVELLEMENT ADHESION BRUDED

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A BRUDED

BRUDED est un réseau de collectivités engagées concrètement dans des projets de développement durable. L'adhésion permet de bénéficier des expériences des autres, les bonnes comme les mauvaises, tout en acceptant de partager les siennes. Le réseau sert à créer du lien entre ses adhérents et à faire circuler tous documents qui peuvent être utiles à leurs projets.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce réseau pour un coût de 0,36 € par habitant (1 350 habitants INSEE) soit 486 € et de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant. Gilles FERLIER se propose pour le poste de titulaire et Nathalie LE TREUST pour le poste de suppléante.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au renouvellement de l'adhésion à Bruded pour un montant de 486 € pour l'année 2026,
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6281
- **DESIGNE** Gilles FERLIER et Nathalie LE TREUST en qualité de titulaire et suppléant.

Le Maire,

Daniel ROPERS